



PROREFEI

FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE
EN INDUSTRIE

L'OPCA DEFi participe à la performance énergétique de votre entreprise

Faites des économies grâce
à un parcours de formation
dédié aux référents énergie
des entreprises industrielles



De quoi s'agit-il ?

«**PRO-REFEI**» est un programme national finançant la formation des référents énergie dans l'industrie, fruit d'un partenariat entre l'Etat, l'ADEME, l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), EDF, TOTAL Marketing France et porté par l'OPCA DEFi.

Quels sont les bénéfices pour vous ?

→ **Vous pouvez réaliser 10 à 20 % d'économie en formant votre référent énergie.**

Selon le secteur industriel, une entreprise sur deux peut diminuer d'au moins 17% sa facture énergétique grâce aux préconisations identifiées au cours d'un audit énergétique. Or actuellement, 80 % des personnes assurant la fonction « référent énergie » déclarent ne pas avoir suivi de formation initiale ou continue en lien avec l'énergie.

Objectifs de la formation

→ **A l'issue du parcours de formation vous serez en mesure :**

De concevoir, mettre en place et coordonner des actions permettant d'améliorer la performance énergétique de votre entreprise.

→ **Grâce à un parcours de formation multimodal, en 4 étapes :**

- 1) ½ journée de formation à distance (MOOC) pour acquérir les bases
- 2) 2 journées en présentiel collectif
- 3) 2.5 journées d'accompagnement individuel en situation de travail
- 4) Des modules complémentaires, optionnels.

▶ Tutorat pour les étapes 1 à 3

Qui est concerné ?

→ **Les salariés des entreprises industrielles :**

- ▶ Les responsables de production, de maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE...
- ▶ Le chef d'entreprise ou le directeur d'usine
- ▶ Tout salarié en charge de la maîtrise de l'énergie dans l'entreprise ou qui souhaite le devenir.

Quel financement ?

→ **Les coûts pédagogiques sont pris en charge à hauteur de :**

- ▶ 100% pour les entreprises dont l'effectif est < à 300 salariés
- ▶ 50% pour les entreprises dont l'effectif est ≥ à 300 salariés
- ▶ Dans la limite de 3 salariés par entreprise (SIREN)

Comment s'inscrire ?

→ **Rendez-vous sur le site internet www.pro-refei.org pour accéder aux prochaines sessions de formation et s'inscrire.**

→ **Votre Conseiller formation reste à votre écoute** pour toute information et accompagnement sur ce projet.